Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_455-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PSDA/DEEI/SCT
Rapporteur : M. Pollet M.

B 2025-455 - Développement économique - Tourisme - SPL Destination Rennes - Rapport des représentants de Rennes Métropole - Année 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu les délibérations n° C 20.057 du 9 juillet 2020 et n° C 22.119 du 29 septembre 2022 désignant les représentants de Rennes Métropole pour occuper les fonctions d'administrateurs et de représentant aux assemblées générales au sein de la Société Publique Locale Destination Rennes ;
Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau.

EXPOSÉ

C'est en application des dispositions de l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux sociétés publiques locales, complétées par le décret n° 2022-1406 qu'est présentée la synthèse du rapport joint en annexe, des représentants de Rennes Métropole au conseil d'administration de la Société Publique Destination Rennes, au titre de

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_455-DE

l'exercice 2024.

I. Présentation de la société SPL Destination Rennes

La SPL Destination Rennes, créée en 2013, agit dans les secteurs du tourisme, de l'attractivité économique et de la gestion d'équipement.

Au 31 décembre 2024, la répartition du capital est la suivante : 75 % détenus par Rennes Métropole (90 000 €) et 25 % par la ville de Rennes (30 000 €).

II. Les activités et faits marquants de l'exercice 2024

L'année 2024 est jugée très positive par Destination Rennes. Les résultats du Tourisme sont globalement en progression. Malgré une saison estivale maussade, l'Office de Tourisme a vu sa fréquentation augmenter, contrairement au reste de la Bretagne.

La signature "Rennes, Humaine Urbaine Bretonne", lancée en 2023, est progressivement déployée dans les campagnes de communication orientées vers les publics touristiques et professionnels.

Le Centre des Congrès a rempli les objectifs du contrat de DSP avec plus de 130 événements accueillis et stabilise ses niveaux de rentabilité permettant un pilotage budgétaire efficace.

L'année 2024 a été aussi celle du lancement de la nouvelle marque "Rennes demain" qui permet de déployer toutes les opérations de promotion économique favorisant l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, le développement du site "entreprendre-rennes.fr" constitue un levier central.

La SPL Destination Rennes est engagée dans plusieurs démarches de certification et labellisation (Accueil Vélo, Tourisme & Handicap…), qui répondent aux exigences des clientèles. Pour l'année 2024, il convient de souligner le renouvellement de la certification ISO 20 121.

III. État des relations contractuelles et financières au 31 décembre 2024 avec la collectivité territoriale

- une convention d'objectifs et de moyens avec Rennes Métropole, relative au projet stratégique de promotion économique et touristique,
- un contrat de délégation de service public avec Rennes Métropole, relatif à la gestion, l'exploitation et la promotion du Couvent des Jacobins,
- un groupement de commande avec la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le CCAS pour l'achat d'énergie électrique et de gaz naturel.

IV. La situation financière de la société

/	2023	2024	Var. 2024/2023
Produits d'exploitation	13 073 120 €	12 416 513 €	- 5 %
Charges d'exploitation	12 972 117 €	12 151 157 €	- 6,3 %
Résultat d'exploitation	101 003 €	265 356 €	+ 162 %

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_455-DE

Résultat financier	157 905 €	174 884 €	+ 10,7 %
Résultat exceptionnel	131 807 €	77 764 €	- 41 %
Résultat net	237 565 €	322 816 €	+ 35 %
Capitaux propres	1 474 700 €	1 792 975 €	+ 22 %
Trésorerie nette	4 212 133 €	3 884 129 €	- 7,8 %

Les produits d'exploitation se composent principalement de la rémunération pour charges perçue dans le cadre du contrat de DSP Centre des Congrès, de la subvention liée à la convention d'objectifs et de moyens et dans une moindre mesure de la vente de visites, prestations et produits boutique. Ces recettes sont en baisse de 5 % par rapport à 2023, surtout du fait de l'absence de l'exposition biennale de la Collection Pinault.

Le niveau de dépenses est en recul de 6,3 % et s'explique là-aussi par le fait qu'il n'y ait pas eu d'exposition en 2024 mais aussi par la baisse de l'inflation, notamment sur les achats de matières premières. La société présente son meilleur résultat de clôture, porté par un bon niveau d'activité et une bonne gestion d'une part et par l'effet conjoncturel de taux d'intérêt élevé garantissant cette année encore un bon résultat financier.

La situation financière et les perspectives 2025, n'appellent pas de changement d'appréciation du niveau de risque, considéré comme maîtrisé.

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

- d'approuver le rapport des représentants de Rennes Métropole au conseil d’administration de la Société Publique Locale Destination Rennes, pour l’année 2024.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025